



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE,
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE PERFORMANCE SPORTIVE
MENTION PETANQUE**

SESSION 2023-2024

SOUS RESERVE D'HABILITATION PAR LA DRAJES PACA

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports. Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Le DEJEPS Perfectionnement sportif mention Pétanque

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 5 (Bac +2). Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Le DEJEPS atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Ce diplôme est délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Prérogatives :

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'éducateur exerce ces fonctions au sein :

- ↳ d'établissements d'activités physiques et sportives divers,
- ↳ de toute structure promouvant l'activité pétanque (clubs, Comité Départemental et :ou Régional.
- ↳ du secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Public concerné

la formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir une qualification dans le métier visé avec un projet professionnel déterminé :

- ↳ demandeur d'emploi ou jeunes inscrits auprès d'une mission locale en recherche d'une insertion professionnelle,
- ↳ salarié sous contrat (CPF, Pro-A, Plan de développement des compétences..),

Peuvent déposer un dossier d'inscription les personnes majeures, titulaires du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 remplaçant AFPS) et en possession de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Niveau de qualification exigé : niveau IV à minima, pour tout niveau inférieur (étude préalable de la candidature selon l'expérience du candidat)

Prérequis à l'entrée en formation:

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC 1
- ↪ extrait casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↪ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement
- ↪ Avoir un bon niveau de pratique de la pétanque
- ↪ Avoir le sens des relations humaines et l'envie de transmettre

Positionnement des candidats

Il est réalisé suite à la suite des épreuves de sélection pour les candidats retenus (entretien individuel d'1h sur l'expérience du candidat).

Le positionnement conduit à l'élaboration du parcours individualisé de formation. Il comprend :

- une phase de présentation de la formation (objectifs, dispositif de certification, organisation pédagogique, organisation de l'alternance, modules de formation, etc.....)
- une phase d'identification des compétences déjà acquises par le candidat en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.
- une phase de validation du plan individuel de formation, au cours de laquelle l'équipe pédagogique propose éventuellement au stagiaire un allègement ou un renforcement de la formation.

Afin que le positionnement soit cohérent avec les compétences du candidat, il peut être revu à la suite des exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

Etude des candidatures :

Chaque candidature sera étudiée par le jury constitué de l'équipe pédagogique et une liste de candidats admis à entrer en formation sera proposée, ainsi qu'une liste d'attente. Les critères retenus (par ordre de priorité) sont la pertinence du projet professionnel du candidat, sa connaissance du dispositif de formation, ses capacités d'expression orale et écrite, sa connaissance et sa maîtrise technique de la pratique de la pétanque.

Sélection des candidats à l'entrée en formation:

Etape 1 : Vérification des exigences préalables

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- être capable d'attester d'une pratique compétitive au sein d'une équipe pendant trois saisons sportives consécutives ;
- et être capable de justifier d'une expérience d'encadrement d'une école de pétanque de club, de comité départemental ou régional ou d'une équipe jeune ou adulte pendant au moins une saison sportive.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'attestations de participation à des compétitions au sein d'une équipe de pétanque pendant au moins trois saisons sportives consécutives ;
- de la production d'une attestation d'encadrement délivrée par le directeur technique national d'une fédération agréée par le ministre chargé des sports.

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation les titulaires de l'un des deux diplômes suivants :

- le brevet fédéral d'éducateur pétanque du premier degré délivré par la Fédération française de pétanque et jeu provençal ;
- l'unité capitalisable complémentaire « pétanque » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Etape 2 : Epreuves de sélection des candidats:

Le centre de formation sélectionne les candidats à partir des épreuves ci-après permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat relatives à l'activité pétanque, ses capacités à s'engager dans la formation et à mettre en place des situations pédagogiques en toute sécurité.

Epreuve 1 : oral individuel: (20mn, Notation sur 20)

Cette épreuve permet de vérifier la motivation du candidat ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel de la pétanque. Mais aussi d'étudier les moyens (financiers, matériels, organisationnels) mis en œuvre ou envisagés par le candidat pour contribuer à la réussite de son projet.

Epreuve 2 : connaissance du Jeu (technico tactique -notée sur 40)

Le candidat tire une question portant sur l'analyse d'une situation de jeu. Il dispose de :

- ↳ 20 minutes pour découvrir la situation, l'analyser, la mettre en place sur le terrain.
- ↳ 15 minutes d'entretien oral
- ↳ 5 mn de mise en application de sa proposition

L'évaluation de cette épreuve ne porte pas directement sur le résultat mais sur la cohérence des actions et la manière de les effectuer par rapport au choix.

Epreuve 3 : connaissance technique et pédagogie sur la formation du joueur (35mn, notée sur 40)

Le candidat tire une question portant sur l'observation du savoir-faire technique d'un joueur. A partir du constat proposé, il dispose de :

- ↳ minutes pour déterminer les besoins de perfectionnement du joueur, proposer et mettre en place un exercice d'amélioration du domaine concerné.
- ↳ 15 minutes d'entretien oral sur le choix de son exercice, son organisation et son fonctionnement ainsi que sur les connaissances techniques en général

Tarifs et modalités de financement

Frais administratifs de dépôt de dossier : 30,00 €

Frais pédagogiques :

- ↪ Parcours complet : 3 000 €
- ↪ UC1 et UC2 : 1 200 €
- ↪ UC3 et UC4 : 1 800 €

Modalités de financement :

- ↪ **Employeur** : possibilité de prise en charge du coût de la formation par l'employeur (Plan de formation, Congé Individuel de Formation, Compte Personnel de Formation, ...). Se renseigner auprès de son employeur. Pour toute information complémentaire, nous contacter.
- ↪ **Autres financements** : en fonction de votre statut, contactez-nous pour connaître les financements possibles.










Calendrier et volume horaire

473 heures de formation

- ↪ 228 heures en structure d'accueil
- ↪ 245 heures en centre de formation

Ruban pédagogique

2021				2022											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 V	6 S	6 L	6 J	6 V	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 V	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 V	20 S	20 L	20 M	20 V	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 V	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	23 D	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	24 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	25 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 V	27 S	27 L	26 M	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	27 J	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	28 V	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 S	30 M	30 J	29 S	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
	31 M		31 D	31 M		31 D		31 V	30 D	31 M	31 S		31 J		31 M

	TEP + SELECTION		CERTIFICATION UC1 ET UC2		CERTIFICATION UC3		PERIODE CERTIFICATION UC4
	POSITIONNEMENT		RATTRAPAGE UC1 ET UC2		RATTRAPAGE UC3		PERIODE RATTRAPAGE UC4
	FORMATION CENTRE						

Calendrier de la session 2021-2022

- Clôture des inscriptions : 30/06/ 2023
- TEP et sélection: 04/09/2023
- Positionnement : 05/09/2023
- Début de la formation : 13/11/2023
- TMSP : 17/11/2023
- Fin de la formation : 17/12/2024

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

Compétences préalables à la mise en situation pédagogique:

- ↪ être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- ↪ être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- ↪ être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ↪ être capable de mettre en œuvre une situation formative.

Compétences UC3 et UC4

- ↪ encadrer la pétanque en sécurité
- ↪ réguler son intervention en fonction des publics
- ↪ réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- ↪ encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- ↪ adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau
- ↪ conduire une démarche de perfectionnement sportif en pétanque
- ↪ conduire une démarche d'enseignement de la pétanque
- ↪ conduire une démarche d'entraînement de l'activité pétanque
- ↪ conduire des actions de formation fédérale

Compétences UC1 et UC2

- ↪ concevoir le projet d'action de la structure
- ↪ formaliser et présenter le projet d'action
- ↪ coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- ↪ animer une équipe de travail
- ↪ promouvoir les actions programmées
- ↪ Gérer la logistique des programmes d'action
- ↪ animer la démarche qualité.

Structure de stage, alternance, tutorat

La structure de stage doit être connue et la convention de stage signée en amont de la formation. Le référent pédagogique peut accompagner le candidat dans sa recherche en le mettant en lien avec le réseau de structures d'accueil de la fédération s'il ne trouve pas de manière individuelle un lieu de stage.

Les stagiaires seront accueillis dans :

- ↪ Les comités régionaux de la FFPJP
- ↪ Les comités départementaux de Pétanque et de Jeu Provençal
- ↪ Les clubs et écoles de Pétanque et de Jeu Provençal

Dans les deux premiers cas, il s'agira de coordonner les Equipes Techniques en relation avec les élus et salariés administratifs ; d'encadrer et d'entraîner les joueurs lors de sélections départementales, régionales ou nationales.

Dans le troisième cas, il s'agira d'entraîner les licenciés, de mettre en place des animations Pétanque pour les jeunes, de coordonner les relations entre le ou les éducateurs de l'école de Pétanque et le club d'appartenance, de mener des projets d'action et ou de développement

Place et rôle du tuteur dans le processus pédagogique :

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences acquises. Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Pour des raisons pratiques, les conseiller technique fédéraux régionaux affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance pourront exercer la fonction de tuteur. A défaut et après avis du DTN, un autre tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines visés.

Pour justifier de son expérience le tuteur Il devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe technique, directeur sportif, directeur de projet, administrateur de de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional.

Certification

Descriptif des évaluations :

Le dispositif de certification comprend 3 épreuves :

- ↳ Une épreuve qui certifie les UC1 et UC2
- ↳ Une épreuve qui certifie l'UC3
- ↳ Une épreuve qui certifie l'UC4

Dates :

Certification UC3 : 8-9 juillet 2024

Certification UC4 : du 7 septembre au 31 octobre 2024

Certification UC1-UC2 : 25 et 26 novembre 2024

Modalités pour les candidats ayant échoués aux épreuves :

De nouvelles situations d'évaluations sont proposés le mois suivant, les épreuves certificatives restent identiques

Rattrapage : 9 septembre 2024

rattrapage : 2 novembre au 15 décembre 2024

rattrapage : 16 et 17 décembre 2024

Dispositifs :

Certification des UC1 et UC2

Libellé de l'épreuve : une épreuve orale (durée totale = 1 heure) comprenant, un exposé du candidat (durée = 20 mn), suivi d'un entretien avec le jury (durée = 40 mn).

L'exposé du candidat se fait à partir d'un dossier de 15 à 20 pages maximum relatant un projet d'action lié au développement d'une structure ou d'un projet sportif de niveau régional.

Le candidat sera évalué sur

- ↪ Le dossier
- ↪ L'exposé
- ↪ L'entretien

Certification de l' UC 3 :

Les épreuves de certification se font en salle pour l'analyse vidéo et au cours d'une stage de haut niveau avec un public composé de joueurs de haut-niveau pour la situation d'entraînement. Les candidats sont regroupés sur un même site au cours d'un stage national pour mener à bien cette évaluation.

1- Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo permettant de proposer:

- ↪ une analyse technique et tactique de cette séquence
- ↪ une progression pédagogique en pétanque
- ↪ une situation d'entraînement pour tout public
- ↪ placer la situation dans un plan annuel individuel d'entraînement
- ↪ une évaluation des cycles individuels d'enseignement et d'entraînement

Ces situations pratiques visent à évaluer les capacités des stagiaires à :

- ↪ analyser une mène
- ↪ mettre en œuvre des situations formatives en fonction des différents publics
- ↪ évaluer les pratiquants en action
- ↪ proposer un plan annuel d'entraînement et d'enseignement
- ↪ évaluer les progressions pédagogiques proposées

2- Un situation d'évaluation en situation de stage de haut-niveau

L'épreuve se déroule par la mise en situation d'une séance individuelle d'entraînement (durée 1h, préparation 15 mn), suivi d'un entretien d'une durée de 30 mn.

Le candidat devra préparer un cycle d'entraînement de 8 séances sur un thème tiré au sort en début de formation et remettre le dossier au jury avant la mise en place sur le terrain.

L'évaluation de l'épreuve comprend :

Evaluation du document écrit :

- ↪ analyse du contenu des séances d'entraînement
- ↪ identification des objectifs
- ↪ cohérence des situations proposées

Evaluation de l'entretien:

- ↪ Analyse des situations proposées
- ↪ justification de la séance proposée par rapport au plan annuel d'entraînement individuel
- ↪ Présente un dispositif d'évaluation adéquat.

Certification de l' UC 4 :

La certification de l'UC 4 comprend une situation d'évaluation en école de pétanque.

Le candidat devra préparer un cahier d'entraînement de ses interventions dans sa structure de stage et sera évalué sur ce dossier et dans son club au cours d'une des séances de son dossier.

L'épreuve se déroule dans la structure d'accueil au cours d'une séance collective d'enseignement en toute sécurité (durée d'1h dont 15 mn de gestes techniques), suivi d'un entretien d'une durée de 30 mn.

L'évaluation de l'épreuve comprend :

Evaluation du document écrit :

- ↪ analyse du contenu de la séance
- ↪ identification des objectifs
- ↪ cohérence des situations proposées

Evaluation de l'entretien:

- ↪ Analyse des situations proposées
- ↪ justification de la séance proposée par rapport au cycle d'enseignement
- ↪ Présente un dispositif d'évaluation adéquat.
- ↪ Précise les actions à mettre en œuvre pour préserver la sécurité des pratiquants.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **avant le 30 juin 2023.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)

13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Responsable administrative : Régine Singrelin

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr